



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 7 décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h46.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, Mme Gaëlle JOBERT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. ANDREZ/D. GUILLEUX ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; A. MARGUET/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Suppression suivie d'une création de poste

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'avis en cours sollicitation du Comité social territorial du 05/12/2023 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'ingénieur principal, en raison de la mise en disponibilité d'un agent pour une durée de 5 ans,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché afin de recruter un agent en remplacement,
Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la suppression d'un emploi d'ingénieur principal, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07/01/2024 :

Emploi : ingénieur principal :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

- Approuve la création d'un emploi d'attaché, à temps complet
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08/01/2024 :
Emploi : attaché :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

